



Pôle Solidarité
Service Tarification
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE **02 - 00412** **DIS**
du **28 OCT. 2002**

portant fixation du prix de journée hébergement 2002 du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Saint Joseph » de l'Association « Adèle de Glaubitz »

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, modifiée notamment par les lois n° 78-11 du 4 janvier 1978 et n° 86-17 du 6 janvier 1986 en ses articles 26 et 27 ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45-1 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Prix de Journée hébergement applicable au Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Saint Joseph » de l'association « Les Papillons Blancs », est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2002 à :

39,19 €

